

Année scolaire 20.../20...

PROTOCOLE DE SOINS ET D'INTERVENTION EN CAS D'URGENCE

Circulaire n° 2003-135 du 08/09/2003

En complément de votre demande de mise en place d'un PAI, vous devez remettre :
- Un protocole de soins et d'intervention en cas d'urgence récent (moins d'un an).

Ou

- Une ordonnance récente (moins d'un an) des médicaments à administrer à l'enfant.

SI et UNIQUEMENT SI, vous n'avez pas déjà ces documents en votre possession,

VEUILLEZ FAIRE REMPLIR LE PROTOCOLE CI-DESSOUS LISIBLEMENT PAR

LE MEDECIN TRAITANT OU LE MEDECIN SPECIALISTE

ELEVE CONCERNE :

NOM : Prénom : Date de Naissance :

ADRESSE :

ETABLISSEMENT SCOLAIRE : CLASSE :

● SIGNES D'APPELS, SYMPTÔMES VISIBLES :

.....

.....

.....

.....

.....

● MESURES A PRENDRE :

.....

.....

.....

.....

.....

● CONSEILS ET RECOMMANDATIONS :

.....

.....

.....

.....

Des éléments confidentiels et complémentaires peuvent être joints sous pli cacheté, à l'attention du Médecin intervenant en urgence.

Date : Cachet et Signature du Médecin Traitant, ou du Médecin Spécialiste